

INTRODUCTION

Ce chapitre introductif contient deux sections à savoir : présentation du secteur financier, dont nous allons détailler le secteur financier et ses composantes, quant à la deuxième section nous aborderons le rôle et l'évolution du secteur financier.

Il est admis aujourd'hui que l'efficacité du secteur financier est un facteur déterminant de la croissance économique d'un pays, et son degré du développement conditionne la réussite des politiques économiques¹. C'est pourquoi plusieurs pays en développement s'efforcent de développer leur secteur financier en mettant en place des réformes monétaires, bancaires et financières.

En Algérie, (AMF) Autorité des Marchés Financiers est en charge de la régulation des marchés financiers, son efficacité est assurée par sa nature juridique ainsi que par la liberté qui est laissée au régulateur dans la détermination de son contenu. Il apparaît comme un instrument souple, aisément modifiable afin de pouvoir prendre en considération les évolutions des marchés financiers².

SECTION 01 : PRESENTATION DU SECTEUR FINANCIER

1/-Définition du secteur financier :

Le secteur financier comprend l'ensemble des organisations et des processus destinés à relier les agents économiques. Il réunit divers composants dont les actions sont intrinsèquement liées. Le secteur financier contribue à accroître la capacité productive de l'économie³.

2/-Les principales composantes du secteur financier :

Sa composante la plus importante est sans doute l'Autorité des marchés financiers (AMF) autorité des marchés financiers puisqu'elle est en charge de la régulation des marchés financiers.

¹ Abdelhamid KHERBACHI , IMPACT DU SECTEUR FINANCIER SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN ALGERIE PAR UNE MCSRF ,Les Cahiers du CREAD n°95 /2011.

² TOUATI Nassera, Sur le pouvoir réglementaire des autorités de régulation des marchés financiers étude comparative, La Revue d'enseignant chercheur des études juridiques et politiques, vol 07 n 01,juin 2022, p 2111 - p 2125

³ <https://www.ernstrade.com/les-principales-composantes-du-secteur-financier/>

a) L'autorité des marchés financiers (AMF)

Il s'agit d'une autorité administrative publique qui ne dépend pas financièrement du gouvernement ni des impôts. Les idéologies politiques ne doivent pas influencer ses choix étant donné qu'elle ne dépend pas de l'état. Toute fois c'est le président de la république qui désigne la personne qui va la présider pendant 5ans.

L'AMF dispose d'un pouvoir réglementaire d'application qui lui permet d'exercer efficacement sa mission. La délégation de ce type de pouvoir aux régulateurs des marchés financiers est une solution qui existe sur la plupart des grandes places financières à travers le monde⁴.

L'AMF a pour mission d'informer de protéger les épargnants en publiant souvent sur son site web des informations concernant les produits financiers et les droit des investisseurs.

Les marché financier Algérien en l'objet d'un suivi par L'AMF, mais cette dernière a également des rôles à jouer sur le plan international.

b) Les banques commerciales

Ce sont des organismes de prêts qui réalisent des opérations bancaires avec des particuliers, des sociétés et de collectivités publique elles interviennent dans la levée de fonds sous forme de crédit a fin de la redistribuer.

C'est pour cette raison qu'on dit qu'elles font de l'intermédiation il intéressant de noter que leur activité se déroule sous la supervision de la banque centrale d'Algérie.

Exemple : Banque nationale d'Algérie (BNA) , Banque extérieure d'Algérie (BEA), Société Général Algérie (SGA), Banque de l'agriculture et de

⁴ TOUATI Nassera, Sur le pouvoir réglementaire des autorités de régulation des marchés financiers étude comparative, La Revue d'enseignant chercheur des études juridiques et politique, vol07 n 01, juin 2022, p 2111 - p 2125

développement rural (BADR), Banque de développement local (BDL), Caisse national d'épargne et de prévoyance (CNEP Banque), Gulf bank Algérie (AGB).

c) Les banques d'investissement

La banque d'investissement également connue sous le nom de banque d'affaires, est associée aux opérations commerciales. Les principaux clients sont généralement des entreprises quelle accompagne dans tous les opérations financières. Elle intervient surtout dans les activités des marchés.

En conseillant sa clientèle sur de nombreux points tels que l'augmentation de capital, l'introduction en bourse, la médiation sur le marchés financiers, etc...

Exemple : Banque national d'Algérie (BNA), Société général Algérie (SGA), Banque de développement local, CNEP banque

d) Les compagnies d'assurance

Une compagnie d'assurance bénéficie d'un statut de société anonyme (SA). Contrairement à une société à responsabilité limitée (SARL), on parlera donc d'actionnaires et non pas d'associés. Son activité consiste dans la création, la gestion et la vente de produits d'assurance pour les personnes qui veulent être assurées dans certaines circonstances. Ses services s'adressent aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels qui veulent être couverts en cas d'accidents, de maladie, de décès, d'incendies, de vol, de dégât des eaux, etc. Pour cela, les assurés devront verser régulièrement des cotisations.

On peut citer quelques compagnies d'assurance en Algérie par exemple : SAA, CAAT, CAAR, CASH Assurances, CNMA, CIAR, Alliance Assurances, 2A, GAM, AXA Assurances...etc.

SECTION 02 : LE ROLE DU SECTEUR FINANCIER DANS L'ECONOMIE

1/-Le rôle du secteur financier.

Le système financier est essentiel au fonctionnement de l'économie dans son ensemble et les banques sont au cœur du système financier. En plus de fournir des emplois substantiels, la finance sert divers objectifs.

La fonction première d'un système financier au sein d'un pays est de mettre en relation des agents économiques qui ont besoin de financement avec ceux qui ont la capacité de financement pour ce faire on trouve des intermédiaires financiers qui vont se charger de cette mise en relation comme les banques (commerciale ou d'investissement) et qui collectent la capacité de financement donc les dépôts bancaires qui sont une partie soit du salaire ou de la consommation qui est destinée à être épargnée (le surplus des revenus sur les dépenses) ici le rôle des institutions financières (les banques ou marché financier) est d'intervenir pour récupérer et réinjecter cette épargne sous forme de crédit dans l'économie et investir cette épargne en biens réels, comme des immeubles, ou en actifs financiers, comme des dépôts, des obligations ou des actions concernant les assurances. L'un des principaux effets bénéfiques est son rôle de pourvoyeur d'épargne vers les secteurs actifs de l'économie.

L'industrie de l'assurance (dont les fonds de pension) est le plus important investisseur sur les marchés financiers. Par exemple en France, les placements de l'assurance-vie représentent 75 % du produit intérieur brut (PIB). Pour comprendre l'importance de la relation entre assureurs et marchés financiers, il faut saisir une spécificité du secteur de l'assurance : il fonctionne dans un rythme inversé par rapport à celui du reste de l'économie.

Là où les entreprises doivent d'abord investir afin de réaliser des gains, une société d'assurance commence par percevoir

une prime avant d'avoir des sinistres à rembourser. Contrairement à une idée reçue, le ratio entre les primes perçues et les remboursements versés n'est pas toujours à l'avantage de l'assureur, surtout dans les domaines très concurrentiels comme celui de l'assurance automobile. C'est alors sur le placement

des liquidités disponibles dans le délai entre versement de la prime et remboursement du sinistre que les assureurs réalisent l'essentiel de leur profit.

L'importance de ce secteur réside ici car Si l'épargne est mal investie ou n'est pas investi, cela risque d'entraîner un risque de déflation (baisse des prix en chaîne), Une baisse de consommation signifie que les entreprises n'arrivent plus à vendre leur production ce qui vas entraîner des licenciement et baisse de revenus qui par la suite auras un impact sur le PIB et l'économie du pays.

Plus largement, la valeur ajoutée du secteur financier (la différence entre les revenus issus de la prestation de services et les intérêts perçus sur les crédits octroyés d'une part et le taux appliqué sur les dépôts et le financement par les marchés financiers d'autre part.) se résume

donc par :

-Fournir et gérer les moyens de paiement ; Elle permet aux particuliers d'utiliser les ressources qui parviennent sur leur compte bancaire à l'aide chèques, de virements, de retraits, de cartes bancaires...

-Fourniture de crédit .allocation des capitaux (convertit l'épargne dormante en crédits favorisant la croissance) Le crédit alimente l'activité économique en permettant aux entreprises d'investir au-delà de leurs liquidités, aux ménages d'acheter des maisons sans économiser la totalité du coût à l'avance et aux gouvernements de lisser leurs dépenses en atténuant le schéma cyclique des recettes fiscales et d'investir dans des projets d'infrastructure.

-Apport de liquidité. Les entreprises et les ménages doivent être protégés contre les besoins imprévus en espèces. Les banques sont les principaux fournisseurs

directs de liquidité, à la fois en offrant des dépôts à vue pouvant être retirés à tout moment et en offrant des lignes de crédit. (Emission de la monnaie)

-Service de gestion des risques. La finance permet aux entreprises et aux ménages de mettre en commun leurs risques d'exposition aux risques des marchés financiers et des prix des matières premières. La gestion des risques et le contrôle interne découlent des activités porteuses des risques pris par la banque (notamment lorsqu'elle accorde un prêt, ou cherche à optimiser sa trésorerie en la plaçant sur les marchés financiers)

2/-Evolution du secteur financier en Algérie

L'Algérie a connu de longues périodes de répression financière durant lesquelles les banques commerciales étaient incapables d'exercer efficacement leurs fonctions de mobilisation d'épargne et d'allocation efficace des ressources. Le rôle insuffisant des banques commerciales dans l'intermédiation financière devait être corrigé avec la loi de 1986.

Cependant, l'application de cette loi n'a pas vu le jour. Ce n'est qu'avec l'avènement de la loi 90-10 qu'un cadre institutionnel a été mis en place. La réforme de 1990 avait pour objectif d'instaurer les mécanismes du marché en rompant avec la répression financière et en dynamisant le système financier par la libéralisation financière.

La réforme du système financier s'est traduite par :

1. L'autonomisation de la sphère monétaire et bancaire par rapport à la sphère réelle en supprimant l'obligation de domiciliation unique et l'octroi systématique de crédits aux entreprises publiques. Désormais, l'octroi de crédits doit obéir aux règles prudentielles et les relations entre les banques et les entreprises publiques doivent être soumises aux règles contractuelles.
2. La libéralisation des taux d'intérêts : les taux appliqués aux activités autres que prioritaires sont fixés librement par les banques.

3. La restructuration du secteur bancaire à travers l'assainissement du portefeuille financier des banques publiques, la transformation de la CNEP en banque et de la CNMA et la recapitalisation des banques.

4. L'ouverture du secteur bancaire aux privés nationaux et étrangers. Depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit de 1990, le paysage bancaire algérien s'est enrichi de nouvelles institutions financières (banques privées nationales ou étrangères, établissements financiers).

5. La création du marché des capitaux. Le marché monétaire a démarré son activité en 1990 avec uniquement sept intervenants, à savoir cinq banques publiques, une caisse d'épargne et une banque d'investissement. En 2000, le marché monétaire a enregistré des évolutions très remarquables en termes de quantité et de qualité des intervenants et en termes d'instruments utilisés par la Banque d'Algérie.

Quant au Marché financier, la Bourse d'Algérie n'a débuté son activité qu'en février 1998 avec le lancement de l'opération obligations Sonatrach ; seulement trois actions sont cotées à la Bourse. En décembre 2003, Sonatrach a introduit une deuxième émission obligataire. Très rapidement, d'autres entreprises ont suivi: Air Algérie, Sonelgaz, Algérie Télécom, ENTP et ENAFOR. Malgré les efforts faits au plan réglementaire et les incitations de type fiscal, le volume d'activité reste négligeable et le développement des valeurs mobilières reste entravé.

Selon le Plan d'action, dont l'APS détient une copie, l'objectif de ces réformes est de "disposer d'un secteur bancaire et financier performant, moderne et accessible, de sorte à améliorer son attractivité et accroître sa contribution au développement de l'économie nationale".

Il s'agit, d'abord, d'en professionnaliser les différents acteurs et d'améliorer sa gouvernance, à travers la densification du réseau bancaire et des assurances pour un accès aux mêmes prestations sur tout le territoire national, le déploiement des

banques algériennes à l'étranger, la digitalisation et l'internationalisation du système bancaire algérien, lesquels permettront de réduire les délais de paiement et d'assurer le relai à l'étranger pour la promotion de l'image de l'Algérie à l'étranger.

Il s'agit aussi d'améliorer l'inclusion financière à travers une plus grande implication du réseau postal dans la fourniture de services financiers , créer une banque postale, accélérer le processus de modernisation des systèmes de paiement (cadre réglementaire et infrastructures des systèmes de paiement, notamment le e-paiement) et poursuivre la révision de la politique de change, pour mieux répondre aux besoins des exportateurs et être au diapason du processus inévitable d'ouverture de l'économie nationale.

La réforme envisagée doit, selon le Plan d'action, être un "stimulus" pour un meilleur accompagnement des investisseurs dans leurs quêtes de parts de marchés à l'export , en passant par la restructuration des bilans des banques et la restauration de leur solvabilité , la réactivation du rôle du taux d'intérêt, comme instrument indirect de la politique monétaire et la captation de la masse monétaire circulant dans le secteur informel, par la restauration de la confiance du citoyen en ses institutions financières et bancaires.

Elle englobe, en outre, le développement du cadre réglementaire et institutionnel pour la mise en œuvre de la finance islamique, comme celles de sukuk et takafoul, laquelle peut constituer , une "alternative très attrayante" pour capter une partie considérable des épargnes hors des secteurs bancaire et financier conventionnels.

CONCLUSION :

La fonction des institutions financières et des marchés financiers est double : transférer l'épargne et allouer le risque, c'est-à-dire permettre sa prise en charge contre une rémunération. Pour que le système fonctionne, c'est-à-dire que les

échanges s'opèrent et que les fonds soient orientés en fonction des opportunités de croissance, il faut que le système financier assume correctement ses fonctions.

La mesure de la valeur créée par le secteur financier doit satisfaire deux conditions. Tout d'abord, elle doit être cohérente avec une approche de la création de valeur ou, si l'on préfère, avec une caractérisation de la production des institutions et des marchés financiers.

Ensuite, elle doit être en cohérence avec la taille du secteur financier dans l'économie et son évolution. Il importe en effet qu'elle mesure correctement la contribution de ce secteur au PIB.